

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2021

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2021 a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité le 15 février 2021.

Les comptes de taxes seront envoyés dans les délais requis par la loi et ceux-ci sont payables en tout ou en partie selon les conditions prévues au *Règlement n°330 imposant les taxes pour l'année 2021*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes après le 1<sup>er</sup> mars 2020 est prié de se présenter au bureau municipal où une copie lui sera remise.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 15<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-et-un.**



Martin Turgeon

.....  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre douze heures et treize heures de l'après-midi, le quinzième jour de février 2021.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quinzième jour de février deux mille vingt-et-un.**

Signé :.....  
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier